

RIPOSTA DI

EMMANUELLE DE GENTILI
PRESIDENTE DI L'OEHC

A A DUMANDA À BOCCA DI
JOSEPHA GIACOMETTI
A NOME DI U GRUPPU
« CORSICA LIBERA »

Oggettu : **Mantenimentu di i ghjovani Capessiani è Messa for'di norma di l'Academia di Corsica.**

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Il s'agit là d'un problème récurrent, au titre duquel les élus insulaires n'ont jamais manqué d'interpeller les gouvernements pour qu'il connaisse enfin une issue favorable.

De surcroît, il n'est pas spécifique à l'île, mais il se pose, j'en conviens, avec plus d'acuité pour la Corse que pour les autres régions de France continentale.

Il est effectivement paradoxal que les jeunes certifiés corses, qui ont préparé au sein de l'Université de Corse et réussi à l'issue un concours difficile, soient systématiquement affectés pour leur premier poste sur le continent, après parfois une affectation à titre provisoire dans l'Académie de Corse pour une année non renouvelable. De telles dispositions sont d'autant plus préjudiciables que des carences subsistent dans les lycées et collèges de notre académie, obligeant les principaux et les proviseurs à faire appel à des personnels vacataires ou non titulaires pour assurer normalement les cours.

De surcroît, les jeunes certifiés en ce qui les concerne, assurent fréquemment des remplacements dans leur nouvelle académie d'affectation, le cas de Créteil, que vous citez, demeure, de ce point de vue, emblématique. Les intéressés changent en permanence, d'établissement pour pallier les absences de leurs collègues malades et sont parfois, contraints à l'oisiveté. Je ne m'étendrai pas sur la gabegie de l'argent public que cette situation génère. En revanche, il me plaît de rappeler que le Président du Conseil Exécutif est intervenu régulièrement, ès-qualités mais aussi en tant que Député ou lorsqu'il occupait le siège de Président du Conseil Général de la Haute-Corse, pour qu'un terme soit mis à cet anachronisme qui n'a pas d'équivalent dans l'administration française. Il a reçu sur ce thème précis, des responsables syndicaux du STC le 17 juin dernier et a adressé un courrier à Monsieur le Ministre de l'Education nationale de la jeunesse et de la vie associative. Une réponse d'attente a été transmise par ce dernier le 25 juillet 2011.

Sur la question plus complexe de la mise hors norme de l'Académie de Corse, le Président GIACOBBI a saisi le Président de l'Assemblée de Corse pour que les syndicalistes en cause, mais aussi ceux des autres centrales, soient entendus. Il a suggéré dans un premier temps d'aborder les problématiques suivantes :

- les mutations inter-académiques,
- la langue corse,
- les quotas et la carte scolaire.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance. J'ajoute que j'ai pris connaissance de la motion déposée par Monsieur Xavier LUCIANI, membre du groupe Femu a Corsica et que celle-ci, si la commission permanente a souscrit à la demande d'examen prioritaire, recueille mon assentiment.

Je vous remercie.